6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N° 1.68 — A ROUBAIX N° 2.28 — A LENS N° 0.82 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS — 3 mois 6 mois 1 an
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Mercredi 18 Juin 1913

La Défaite

Lorsque les nationalistes agitent devant les yeux épouvantés du grand public l'horrible spectre de la défaite, lorsqu'ils affichent dans leurs journaux en des lithographies tendancieuses le souvenir douloureux des échecs d'autrefois, il est très compréhensible que des pétrogrupe se laissent, de très bonne foi, influencer par cette douloureuse évocation. Nous avons même vu des députés changer d'opinion et modifier leur vote sur la question des trois ans, sous la seule influence, — ils l'ont affirmé, du moins, — de cette impressionnante argumentation.

Pourtant, la véritable défaite est moins dans les prédictions pessimistes et théâtrales et dans ces rappels attristants, que dans la situation actuelle du pays.

Outre les révélations qui, depuis longtemps, ont mis le patriotisme des financiers à son juste étiage, tant en ce qui concerne l'exode des capitaux par la voie indirecte d'une Suisse complaisante que la cession à des capitalistes allemands des richesses les plus intéressantes de notre sous-sol minéralogique, d'une importante partie de notre industrie et même de notre domaine forestier, il est établi que le projet militaire français aura pour conséquence immédiate d'ouvrir un peu plus grande la porte aux immigrants saxons, slaves ou orientaux.

Dans la séance d'hier matin, inaugurée par un vote que nous attendions, hélas ! et dont les chiffres eux-mêmes peut-être dépassé notre attente, M. Thierry-Cazes parlant après Vaillant, fit ressortir la répercussion mortelle pour les campagnes de la prolongation du service militaire, dont le résultat inévitable sera la ruine de l'agriculture.

A maintes reprises, nous avons signalé d'autre part la véritable disette de travailleurs qui s'est fait sentir dans l'industrie française, laquelle a dû, de plus en plus, faire appel à la main-d'œuvre allemande qui envahit nos usines métallurgiques du Nord et de l'Est, à la main-d'œuvre slave, autrichienne, et même musulmane, qui s'acclimate d'une façon plus inquiétante chaque jour dans notre bassin houiller du Nord de la France.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu certains actionnaires patriotes des industries françaises, — prêts néanmoins à se vendre pour un cours quadruplé ou un dividende arrosé, — stigmatiser en termes indignés l'opposition démocratique, socialiste et syndicaliste au projet Barthou.

Or, ce projet, voté par les discours des défenseurs du capital que n'a pas su tout convaincre par eux d'une réforme militaire réactionnaire, nous tenons à répéter que les antipatriotes les plus coupables sont ceux qui, obéissant secrètement à des intérêts matériels inavouables, favorisent l'invasion de notre France par les capitaux, les ingénieurs et le personnel étrangers.

Ceux là sont les véritables artisans de la défaite.

TRIBUNE LIBRE

LA POLITIQUE

L'ECOLE - L'ARMEE

La Chambre des députés poursuit alternativement la solution de deux problèmes d'une palpitante actualité : l'augmentation de la durée du service militaire et la protection de l'Ecole laïque.

En ce qui concerne les lois scolaires, la discussion manque de vigueur et de précision. Jamais les Evêques de France — qui sont avant tout les Evêques du Pape du « Syllabus » — n'ont conspiré avec autant d'audace et de défi contre la Société laïque. Non seulement ils n'en font mien mystère de leur fameuse lettre-manifeste, mais ils proclament ici et là dans leurs doctes mandements à leurs paroissiens, qu'ils n'obéiront pas à la loi scolaire si elle est demain votée par le Parlement. Ils prêchent ouvertement la révolte contre l'Etat et contre la République. Ils en appellent aux « pères de famille » pour les suivre dans leur croisade. Loin de désarmer, le parti clérical organise mieux que jamais ses formations de combat cependant que le parti républicain, comme effiloché et désemparé, ne sait point prononcer la parole décisive. Toutes ses clameurs meurent sur ses lèvres. Elles ne sont point suivies de l'acte nécessaire.

Contre M. Barthou lui-même, les colonnes des « Croix » craquent d'indignation. Songez qu'à M. Groussau qui réclamait qu'à l'Ecole on enseignât « les devoirs envers Dieu », M. Barthou répliqua qu'il ne donnerait jamais aux Instituteurs le conseil d'enseigner aux élèves les « devoirs envers Dieu. » Ce serait, en effet, recommander aux Instituteurs de violer la neutralité scolaire, puisque suivant même les prescriptions catégoriques des pères de la loi de 1882, en particulier Jules Ferry, l'école publique doit rester neutre en matière religieuse. Ce qui veut dire que l'Ecole n'est point faite pour enseigner les dogmes religieux et qu'elle doit ignorer toutes les religions comme tous les cultes.

La France ne subira pas de pareils blasphèmes, s'écrie la « Croix ». Un sursaut national balayera les impies qui veulent « l'Ecole sans Dieu ».

M. Barthou n'a parlé que de neutralité scolaire. Qu'on juge des imprécations de la presse catholique s'il se fut aventuré plus loin !

Ces psaumes de haine contre tous ceux qui défendent la Sécularisation de l'Etat et l'école rationaliste montrent aux défenseurs de l'Ecole laïque que toute hésitation serait un signe de faiblesse et tout signe de faiblesse une défection.

Que les députés républicains discutent moins et qu'ils agissent. Il n'est que temps.

S'ils ont encore des illusions sur le fait même du parti clérical, qu'ils se rappellent la tentative d'assassinat de Confouleux, et s'ils pensent que la Curie romaine a abandonné ses audacieuses ambitions et ses haines, qu'ils songent à l'interdiction dont le Pape vient de frapper l'abbé Lemire.

**

En ce qui concerne la loi militaire, la discussion languit et s'alourdit non moins. Un discours d'André Lefèvre nous a fixés sur les arguments de ceux qui jugent que le service de 3 ans est devenu nécessaire pour assurer la sécurité de nos frontières en face d'une Allemagne menaçante.

A l'opposé, les discours d'Augagneur, du général Pédoya et de Thomas ont mis en lumière et en valeur les arguments de ceux qui estiment qu'on peut couvrir la frontière en utilisant dans de meilleures conditions que n'a su le faire l'Etat-Major de l'armée la loi militaire de deux ans. Pour les uns, une classe de plus est nécessaire sous les drapeaux. On y puisera les effectifs nécessaires et on renverra le surplus dans leurs foyers, en les mettant à la disposition du ministre de la Guerre par tout un système de congés. Pour les autres, mise en œuvre plus utilement, la loi de 2 ans peut suffire à tout, si avec elle on sait renforcer la couverture, mieux entraîner et encadrer les réserves, accélérer le mouvement de la mobilisation et mieux répartir les troupes sur l'étendue du territoire. C'est l'opinion que soutient avec beaucoup de ténacité le général Percin.

Tout a donc été dit. On connaît le pour et le contre. La discussion se traîne cependant. Il serait plus sage de se prononcer de suite hardiment entre les contre-projets et le projet du Gouvernement.

Des maintenant, que peut-on augurer des décisions de la Chambre ?

A ce sujet, voici ce que je cueille dans « L'Informateur parlementaire » :

On serait bien surpris cependant que le projet du Gouvernement, plus ou moins amendé, ne finisse pas par obtenir gain de cause, en raison de cette vérité qui prime toutes les autres : une défaite coûterait plus cher à la France en argent, en territoire et en considération que les sacrifices les plus pénibles. »

« L'Informateur parlementaire » si [illegible] autour de moi, nourrait bien avoir raison. La répercussion économique de la loi de 3 ans sera cependant douloureusement ressentie par la Nation.

Ch. DEBIERRE,
Sénateur du Nord.

CHOSES & AUTRES

La surprise de l'abbé

[illegible]

— Le dernier trait [illegible] contre [illegible] Lemire qui fait pas [illegible] de l'évêque et [illegible] contre [illegible] pas [illegible] pas [illegible]

Pourquoi [illegible] ne faut pas en douter. [illegible] que [illegible] pour [illegible] sont que [illegible] Du temps de M. [illegible] [illegible] Vatican de son [illegible] Pierre parle leur [illegible] tout de bon [illegible] de la tribune publique. M. Pierquet [illegible] assez indent de sa nature, n'a [illegible] pas de disputer avec ses collègues à travers les couloirs, et il ne veut [illegible] les cléricaux [illegible] trouvant à la buvette [illegible] porte [illegible] M. Pierquet [illegible] plus haut — [illegible] pour [illegible] vous passer pour [illegible] vaticanesque [illegible] naïf, abbé Lemire.

N'allez pas surtout vous en croire.

— Et après ? Quelque que [illegible] que je sois [illegible] que [illegible] pas [illegible] entre le régime républicain et [illegible] catholique. Or, s'il n'a pas [illegible] en le droit, comme citoyen de donner son suffrage à un candidat républicain et, par voie de conséquence, de demander les suffrages des républicains [illegible] candidat. Le pape n'a rien à voir, ni [illegible] chrétienne. Je suis en [illegible] avec le bon Dieu, et qui n'est pas [illegible] la même chose. Que la paix soit avec vous !

Non, ne parlez pas ainsi, abbé Lemire. Ne parlez pas ainsi, sans quoi ce n'est plus [illegible] qu'on vous traitera.

GRIFF.

CHRONIQUE

Le Château Maudit

I

Quand il fut décidé que Lazare Eveschi, le jeune boyard bongrois, épouserait Idalia Cavoczany, fille des vieux magyars de la province, tout le monde se réjouit ce l'on sut dans la Toreille, dans les campagnes.

— Quel beau couple cela va faire !

Toutefois, la jeune fille passait pour un talent, en effet ; et les familles étaient dans le ravissement de les voir si bien apparaît.

oTutefois, la jeune fille passait pour un peu romanesque, voire fantasque ; les lectures qu'elle avait faites des vieux romans de Jokaï lui avaient laissé dans l'esprit le goût du mystère et de l'étrangeté ; et elle ne se défendait point d'aimer à retrouver dans la vie un peu des terreurs imaginaires qui avaient [illegible] sur son enfance. Les châteaux [illegible] l'attiraient ; elle eût voulu que la réalité confirmât les récits fantastiques dont elle avait l'âme encore vibrante, et toute petite, elle n'avait désiré devenir grande que pour être à même de voir ce qu'il y avait de vrai dans tout cela ! »

Maintenant, qu'elle l'était et qu'en outre le mariage l'avait faite libre et maîtresse de ses volontés, elle brûlait de faire une expérience à laquelle elle songeait depuis l'enfance... Et un soir qu'avec son fiancé elle se promenait dans la tiédeur nocturne d'une de ces belles nuits de Hongrie où passent déjà les effluves annonciateurs de l'Orient, elle se pencha non sans mignardise sur l'épaule de son chez Lazar et lui dit :

— Bien-aimée, si je vous suis vraiment aussi chère que la vie, faites une chose pour moi, une toute petite chose...

— Avec joie, âme de mon âme ; la chose que vous voulez est déjà faite.

— Je voudrais que nous allions passer notre lune de miel plus loin encore... dans l'inconnu. Que nous allions dormir notre première nuit d'amour dans le château que mes ancêtres habitaient autrefois, à Tepal...

— Le château maudit ?

— On l'appelle ainsi, c'est vrai, mais...

— Voyons, Idalia, vous voulez me faire de la peine, je le vois, et me taquiner méchamment. Passer notre nuit de noces dans ce château désert et que l'on dit hanté ?

— Justement, cher aimé, c'est cela qui m'attire, car ce ne peut pas être vrai, voyons. Les revenants n'existent pas, je suppose, et j'espère que vous n'en avez point peur ?

— Heu... peur... non... je ne sais pas... Oh ! certainement non, mais je ne vois pas pourquoi nous nous infligerions cette sinistre entrée en ménage !

— Je veux savoir si, « vraiment », comme on le dit, le spectre de mon aïeule, vous savez, celle qui fut tuée par son mari, le soir de ses noces, si vraiment son fantôme revient pour se venger sur l'imprudent mortel qui oserait passer la nuit dans le manoir, car vieux le crime, on ne l'a plus jamais flagrant...

— Je le sais... et c'est cela qui me fait craindre, chère âme, que vous manquiez de confortable...

— Ne vous inquiétez pas de cela.

— D'ailleurs, si j'acquiesçais à votre folle demande, nos domestiques...

— Ah ! non, Lazar, il ne faut pas tricher, et nous devons y aller seuls... tous les deux... Dites que vous voulez bien me faire ce plaisir et je serai votre femme adorante, agenouillée, humblement et à jamais votre femme !...

Le jeune homme, avant de répondre, prit sa fiancée dans ses bras avec une tendresse à la fois inquiète et débordante, la regarda jusqu'au fond de ses yeux d'eau dormante comme pour y aller y chercher du regard l'âme si étrange qui s'y dérobait...

— Puisque vous le voulez, dit-il enfin, après un long silence...

II

Le jour des noces arriva. [illegible] de joie. Lazar dissimulait une sorte de vague pressentiment et se contraignait un peu à partager tout à fait heureux.

Le soir, une berline les déposa, après deux heures de course à travers la campagne hongroise, dans un petit village non loin du château de Tepla.

Ils descendirent une auberge ouverte. L'hôte-aiste leur offrit une chambre, mais les voyageurs déclinèrent l'offre, disant qu'ils voyageaient leur propriété située non loin de là, [illegible] minutes du village.

A ces mots, l'aubergiste parut et se signa, [illegible] sourire et [illegible] leur [illegible]

— [illegible]

— Oui, mes brave homme, et [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

III

[illegible] sans échanger un mot [illegible] jusqu'à la porte du château. [illegible] dont la silhouette évoquait d'une façon [illegible] en relief dans la lumière lunaire les contes fantastiques des vieux conteurs hongrois. [illegible] qui grinçait sous les [illegible] de fer. Idalia frissonnait délicieusement [illegible] la promesse d'une rare volupté...

Après bien des recherches et des tâtonnements dans l'ombre, à la lueur d'une bougie, ils arrivèrent au premier étage, dans une vaste chambre où deux lits clos à côté s'offraient sous une somptueuse couche de brocart.

Sur la haute cheminée des candélabres moisis de bougies se dressaient. Lazar les alluma, tandis qu'Idalia, ouvrant la fenêtre, admira la grande paix nocturne étendue sur le monde.

— Vous voyez bien, dit-elle, qu'on a tort d'appréhender ces choses. Il fait très doux ce soir ; venez vous accouder avec moi sur ce balcon de pierre.

Enlacés, les deux époux respirant la douceur nocturne...

Soudain, d'étranges bruits craquèrent dans l'intérieur de la chambre... Ils y rentrèrent, après en avoir inspecté du regard les moindres recoins.

Idalia se mit à rire.

— Ce sont les armoires qui craquent ainsi, sans doute, dit-elle. L'air qui vient de rentrer aura fait jouer les bois...

— Sans doute, répondit Lazar d'une voix toute naturelle ; il n'y a pas de raison pour que ce soit autre chose...

Cependant, Idalia prit un candélabre et ouvrit une porte.

— Tiens, dit-elle, voici une pièce fort commode. C'est là, sans doute, que sont renfermés tous les objets nécessaires à la vie. Voici des coffres à linge... Nous allons donc pouvoir faire les lits... Auparavant, Lazar, je vais m'accommoder pour la nuit. Vous comprenez, cher amour, que je veuille une fois encore être seule...

Lazar embrassa [illegible] sourire [illegible] rezaché amoureusement, longuement [illegible] se referma [illegible]

IV

Revenu dans la [illegible] tant [illegible]

[illegible] glisser lentement sur le [illegible] compte que [illegible] probablement [illegible] de rideau de tentre [illegible] de sent. Mais une impression [illegible] commença à [illegible] Il [illegible] qui empêcha de [illegible] pour [illegible] Et d'ailleurs, il n'avait pas peur. Peut-[illegible] vraiment ? D'un [illegible] de bois d'un [illegible] de bois, d'un bruit [illegible] était sans doute [illegible]

A ce moment, le [illegible] et les bougies s'éteignirent.

Mais ce fut [illegible] [illegible] comme [illegible]

[illegible]

[illegible] un grillement du [illegible] une haute et [illegible] vêtue de longs voiles qui lui [illegible] le visage. Et cela s'approchait comme don Juan, blêmi par l'épouvante, le statue du Commandeur.

Le jeune homme [illegible] [illegible] sur nos [illegible] chère femme [illegible] tout [illegible] cette fois il eut bien [illegible] quelle [illegible] il tenta la porte [illegible] qui [illegible] de donner [illegible] voix un accent [illegible]

— Chère [illegible]

[illegible]

— Ne vous inquiétez pas de cela.

— [illegible]

[illegible]

Et [illegible]

— [illegible]

Mais [illegible]

Mais il [illegible] pas que le même [illegible] pétrifiant [illegible] le clou sur place. Le fantôme, sorti de l'angle de la cheminée, sans doute, était là, devant lui, à quelques pas seulement... Sa haute stature trivée était celle d'une femme, celle, peut-être, de la pauvre fiancée morte autrefois, en plein jeunesse, le soir de ses noces...

Lazar, d'un raidissement de toute son [illegible] [illegible] Il regarda avec des yeux [illegible] [illegible] terrible montée vers lui d'où ne savait quel monde inconnu, de quel terrifiant au-delà !

Et soudain [illegible] grande [illegible] pour sous une nouvelle rafale... Le fantôme parlant d'une voix faible, à peine perceptible, très [illegible] comme morte, qui fut d'abord un peu vague et plaintif [illegible] affermit un peu, et la forme dit :

— Lazar... [illegible] Il faut [illegible] avec moi.

La jeune homme [illegible] le point de [illegible] du haut du balcon [illegible]

[illegible]

[illegible]

[